

## ESSMS : mettre en place un contrat de retour à l'équilibre financier

Une journée de formation à distance

**lundi 21 novembre 2022 de 9h30 à 17h00**

Qu'ils soient de statut public ou privé, les établissements et services sociaux ou médico-sociaux peuvent traverser des difficultés financières justifiant la mise au point d'un plan de retour à l'équilibre négocié puis contractualisé avec l'autorité administrative.

### Les participants

Les autorités de contrôle et tarification.  
Les différentes catégories d'ESSMS et leurs organismes gestionnaires.

### L'intervenant

Jean-François Le Troquier anime cette formation. Consultant et pédagogue très apprécié, il est un des meilleurs spécialistes de l'organisation, du financement et de la gestion de l'action sociale et médico-sociale.

### Les questions traitées

**Le cadre juridique du contrôle de l'équilibre financier : les dispositions du CASF**

**La détection et l'analyse des déséquilibres financiers**

Les sources d'information, les indicateurs à privilégier.  
Le diagnostic de la gestion, sur pièces et sur place.  
Le diagnostic des causes d'un déséquilibre.

**L'analyse des leviers de redressement**

Les effectifs, la masse salariale.  
Les achats et services extérieurs.  
L'endettement.  
Les produits d'exploitation.

**La contractualisation du retour à l'équilibre financier**

Le contenu des contrats de retour à l'équilibre financier (CREF).  
La contractualisation du retour à l'équilibre et la contractualisation CPOM.

**Le suivi du retour à l'équilibre par les autorités**

Le suivi de la situation via les relevés infra-annuels et les ERRD.  
Le régime renforcé d'approbation des EPRD.

### L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

### Les modalités pédagogiques

Les participants pourront poser des questions par écrit au fur et à mesure du déroulement de la session.

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

### Les modalités techniques

Le séminaire se déroulera sur une plateforme de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous n'aurez pas besoin de télécharger un logiciel spécifique, mais seulement :

- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

# Formulaire d'inscription

IPP Formation

Institut de la Performance Publique

à retourner à **ipp@ipp.fr**

## ESSMS : mettre en place un contrat de retour à l'équilibre financier

lundi 21 novembre 2022 de 9h30 à 17h00

### Les conditions de participation

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 595 euros par participant.

### Les modalités d'inscription

#### Inscription des participants par le gestionnaire de la formation continue

Le présent formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou au stylo.

Vous pouvez le signer...

- ♦ soit "manuellement", en y apposant le cachet de votre collectivité
- ♦ soit électroniquement si votre collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture valant convention de formation simplifiée**.

Toute inscription confirmée est définitive et payable après la tenue du séminaire.

#### Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la formation**. Des courriels de rappel lui seront adressés quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

### Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

### Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et Nom

Service

Téléphone

### Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants ( \_\_\_ ) x 595 Euros = \_\_\_\_\_ €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet